

## SECTION IV — DOCUMENTATION DES EXPORTATIONS

### Documents canadiens

Les documents canadiens nécessaires à l'exportation de marchandises aux États-Unis comprennent habituellement une déclaration d'exportation (formulaire B-13 des Douanes) et, dans certains cas, une licence d'exportation. Les exportateurs peuvent se procurer les formulaires B-13 à tout bureau des Douanes canadiennes. La Direction du contrôle des exportations du ministère des Affaires extérieures peut vous fournir des renseignements complémentaires concernant les exigences liées à l'obtention de licences d'exportation (tél. : (613) 996-2387).

### Documents américains

En outre, les Douanes américaines demandent généralement un connaissement ou une lettre de transport aérien, une facture commerciale et une liste de colisage. *Les exportateurs canadiens ont le plus grand intérêt à s'assurer que les documents présentés aux Douanes américaines sont complets et exacts.* En plus d'accélérer le dédouanement, cela leur évitera d'éventuelles pénalités onéreuses. De plus, puisque les documents requis par les Douanes américaines ont atteint un fort niveau de complexité, il est souhaitable que les exportateurs retiennent les services d'un courtier américain en douane pour la préparation et la présentation des documents d'importation demandés par les Douanes américaines, pour le dépôt de tout cautionnement requis et, de façon générale, pour le dédouanement des marchandises à leur arrivée au poste des Douanes américaines.

### Connaissement/Lettre de transport aérien

Le connaissement donne le mode de transport, le nom du transporteur, les conditions d'acheminement et la destination. Chaque mode de transport a son propre connaissement et ses caractéristiques propres. Par exemple, la lettre de voiture consiste en un reçu pour les marchandises à expédier et en un contrat de transport. Ce n'est pas un titre de propriété. Une lettre de transport aérien est un contrat de transport puisqu'elle a été signée par l'expéditeur et le transporteur, ou son agent. Cette lettre est également un récépissé des marchandises, une facture de fret, un certificat d'assurance, une déclaration en douane et un véritable document de transport. Tout comme le connaissement, cette lettre ne constitue pas un titre de propriété.

Les Douanes américaines n'accepteront un bordereau d'expédition que lorsqu'elles auront la preuve qu'aucune lettre de transport aérien et aucun connaissement n'a été délivré. L'admission et le dédouanement de la marchandise peuvent être autorisés sans qu'il y ait présentation d'un connaissement ou d'une lettre de transport

aérien, si on dépose une caution d'un montant équivalant à une fois et demie le montant de la valeur facturée de la marchandise. Dans certains cas, les Douanes peuvent accepter un certificat du transporteur ou un double du connaissement ou de la lettre de transport aérien.

### Facture commerciale

Bien que les Douanes américaines ne demandent qu'un seul exemplaire, on envoie habituellement au moins deux exemplaires de la facture commerciale. Le premier est destiné au bureau des Douanes américaines au port d'entrée, et l'autre aux dossiers du courtier en douane.

La facture commerciale doit donner certains renseignements :

- 1) Le nom et l'adresse du vendeur ou de l'expéditeur.
- 2) Le nom et l'adresse postale de l'acheteur et/ou du destinataire.
- 3) Le pays de fabrication (si le produit a été fabriqué aux États-Unis, donner le nom du fabricant et la date d'importation au Canada, si vous les connaissez).
- 4) Une description détaillée des marchandises, du nombre d'emballages, des marques principales et de leurs numéros, de la taille et des poids nets.
- 5) Préciser si les marchandises ont été achetées.
- 6) Préciser si l'expéditeur et le destinataire ont des liens aux plans de la propriété ou de la parenté.
- 7) La valeur unitaire et la valeur globale de chaque article.
- 8) Le type de monnaie utilisé.
- 9) Le type de conteneurs (en donner la valeur s'ils sont réutilisables ou retournables).
- 10) Les modalités de l'expédition et du paiement.
- 11) La valeur facturée englobe-t-elle les droits payables aux États-Unis et les frais de courtage?
- 12) La valeur facturée englobe-t-elle le prix du transport?
- 13) Énumérer, le cas échéant, tout escompte de caisse ou escompte commerciale.
- 14) Le numéro de référence du vendeur ou le numéro de facture.
- 15) Le nom du transporteur vers les États-Unis.
- 16) Préciser si les marchandises sont : comestibles \_\_\_\_ caustiques \_\_\_\_ chimiques \_\_\_\_ explosives \_\_\_\_ viandes \_\_\_\_ produits de la baleine \_\_\_\_ produits d'animaux sauvages \_\_\_\_.
- 17) Préciser si les marchandises sont expédiées temporairement aux États-Unis.